

PROCES VERBAL

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CHAMPDRAY s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Elisabeth KLIPFEL DOTT, Maire, après convocation du 17 juillet 2023.

Présents : WILLMANN Marie-Claire, DIDIER Jean-Guy, GERARD Pascal, LAUMOND Pierrette, PERRIN Monique, DIDIER Alain.

Excusés : MICHEL Joëlle, CLAR David (procuration à LAUMOND Pierrette), LEFEBVRE Joël.

Secrétaire de Séance : WILLMANN Marie-Claire.

La majorité absolue des membres en exercice est présente, le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2023 est approuvé et arrêté par les conseillers municipaux présents.

oooooooooooooooo

- Renouvellement du contrat de Madame Elisabeth BRUNO,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2022,
- Point sur les travaux en cours et à venir,
- Informations diverses.

oooooooooooooooo

N° 05.2023.01 – OBJET : Fonction publique – Personnel contractuel – Contrat de recrutement et avenants au contrat – Contrat article 3 loi n° 84-53 - Alinéa 6– Moins de 1 000 habitants – Renouvellement du contrat de Madame Elisabeth BRUNO.

Madame le Maire rappelle que le C.D.D. n° 6 avec Elisabeth BRUNO s'est terminé le 07 juillet 2023.

Au cumul de tous ses C.D.D., Elisabeth BRUNO a effectué 5 ans et 29 jours de contrat, elle ne remplit pas encore les conditions pour bénéficier d'un C.D.I., à savoir 6 ans de C.D.D., en raison des coupures de contrats pendant la période estivale.

Elle doit encore bénéficier d'un Contrat à Durée Déterminée de 11 mois et 1 jour pour bénéficier d'un CDI.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service, sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place un septième et dernier contrat à durée déterminée du 04 septembre 2023 au 05 août 2024 inclus dans les mêmes conditions :

- emploi à temps non complet relevant du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux, soit un poste de Conducteur pour le transport des enfants de CHAMPDRAY scolarisés dans les écoles de GRANGES-AUMONTZEY qui sera pourvu par voie contractuelle,
- durée hebdomadaire de service du poste : 17 h 30,

- le recrutement sera direct afin de créer une continuité avec la personne exerçant actuellement ce poste,
- nature des fonctions :
 - * accompagnatrice dans le bus régional mis en place pour le transport scolaire des enfants de CHAMPDRAY aux écoles maternelles et primaires de GRANGES-AUMONTZEY (le matin et le soir les jours scolaires),
 - * conducteur du mini bus communal pour le transport des enfants de CHAMPDRAY scolarisés dans les écoles de GRANGES-AUMONTZEY pendant la pause méridienne des jours scolaires,
 - * coordination du transport scolaire avec les parents d'élèves,
 - * service de transport à la demande aux marchés de GERARDMER et/ou GRANGES-AUMONTZEY les mardis et/ou les jeudis y compris pendant les vacances scolaires sur les horaires : prise en charge à 09 h 00 et départ du marché à 11 h 00,
 - * animation d'atelier de loisirs créatifs en lien avec le C.C.A.S.,
 - * organisation de sorties culturelles pour les enfants et organisation de manifestations pour tous publics dans le cadre des services offerts par la C.C.G.H.V.,
 - * activités supplémentaire pour juillet et début août 2024.
- niveau de rémunération au 1^{er} échelon de l'Echelle C1 de rémunération, Indice Brut : 367 - Indice Majoré : 361,
- et charge le Maire de procéder au recrutement et de signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Un point sur l'organisation précise sera fait avec Elisabeth BRUNO.

Madame le Maire mettra en place et informera d'un « règlement » à destination des responsables des enfants qui montent et descendent du bus.

Il sera notamment précisé que, au retour, les parents ou une personne habilitée par la famille, devront obligatoirement être présents à l'arrêt pour prendre en charge leurs enfants dès la descente du car et respecter les horaires (sauf cas exceptionnel de force majeure).

Pour chaque enfant, la Mairie est destinataire de la demande d'inscription au service de transport scolaire mais également de l'information de la fin de l'utilisation du service.

Enfin, Madame le Maire informe que, suite à la réfection de la RD 50 à l'intérieur du village, les lignes blanches et le passage piétons seront de nouveau marqués au sol. Une signalisation « Attention enfants » sera installée selon les conseils des services de la D.D.T. Après une ultime réflexion, l'arrêt de bus, utilisé depuis de nombreuses années, est situé au meilleur endroit possible de la commune.

N° 05.2023.02 – OBJET : Domaines de compétences par thèmes – Environnement – Autres – Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2022.

Madame le Maire donne lecture du rapport de l'eau et aucune observation n'est formulée.

Ce rapport est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Point sur les travaux en cours et à venir.

Le début de la construction du garage dépend de l'intervention de l'entreprise VICHARD. Un rendez-vous est fixé avec le maître d'œuvre début août.

Travaux d'accessibilité : en attente de la reprise de l'entreprise LALEVEE sur le garde corps de l'église. Il reste également les travaux à réaliser en interne supervisés par M. Pierre-Yves AUBEL, y compris à la salle des fêtes.

L'entreprise LALEVEE doit également intervenir pour la fourniture et la pose de la deuxième rampe intérieure d'accès à la salle des fêtes.

Suite à la demande de Madame Monique PERRIN, Madame le Maire précise que l'emplacement jouxtant la cabane Jean-Luc doit être aplani par l'entreprise VICHARD lors de son intervention pour la construction du garage. L'association ATOUT VENT fournira ensuite des tables et bancs pour un usage collectif.

Les deux modifications de passage de fossés à La Goutte ont été réalisées par l'entreprise S.T.P.H.V. ainsi que la canalisation des fossés le long de la RD 50 dans l'agglomération. Il reste en attente la canalisation le long du bâtiment communal et la réparation de la dégradation de la voirie lors de la construction de la maison de M. VALENTIN (prise en charge par l'entreprise responsable). Madame le Maire informe de la fin d'activités de cette entreprise au 31 décembre 2023.

Des lames du parquet ont été réparées à la salle des fêtes et le mécanisme de la porte d'entrée ajusté. Des devis sont en cours pour la réfection du sol de la cuisine.

Une commande est passée à une de ces entreprises pour une réfection du mastic des fenêtres à l'arrière de l'église et le remplacement de cinq vitrages.

Le curage des fossés doit être réalisé à l'automne et le rebouchage des travaux du Chemin des Frais et du Champ de Laxet est prévu semaine 31.

Le volontaire pour remettre en état la toiture de la fontaine du village sera sur le territoire communal en septembre pour l'organisation de ce chantier en lien avec Rémi GRANDGEORGE.

Monsieur le Président de l'association « Les racines de Bruyères » viendra sur place pour conseiller la commune pour la mise en place d'un garde corps et d'une signalisation à la Fontaine Saint Marc.

Un point sur les modalités de réfection de la tour de Spiemont sera fait en septembre.

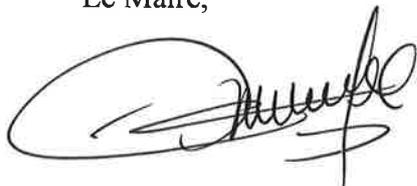
N° 05.2023.03 – OBJET : Finances locales – Subventions – Autres subventions – Entrée en 6^{ème} des enfants de CHAMPDRAY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer un bon d'achats de 50.00 € de fournitures scolaires pour l'entrée en 6^{ème} des enfants de CHAMPDRAY. Ce bon d'achat sera à utiliser à la Papeterie des Lacs à GERARDMER.

Informations diverses.

- * Madame le Maire rappelle l'activité de la médiathèque de GERARDMER qui se déroulera à la salle des fêtes le jeudi 27 juillet 2023 après-midi avec comme sujet « Découpage créatif de livres ».
- * Madame le Maire fait part des courriers de demande raccordement au réseau d'eau de Monsieur Patrice NEBOIT et de Monsieur Sébastien JACQUAT. Un accord leur a été donné.
- * Les dégâts constatés aux alentours de l'antenne TDF leur ont été signalés.
- * Comme chacun l'a constaté, une nouvelle procédure pour le relevé des compteurs d'eau est à l'essai pour cette année. Madame le Maire confirme que toute difficulté pour assurer ce relevé est à signaler en Mairie et l'ouvrier communal procèdera à ce relevé.
- * Madame le Maire détaille les dossiers de permis de construire et de déclaration préalable depuis le dernier Conseil Municipal :
 - 31 mai 2023 : accord pour la réhabilitation d'un bâtiment pour Monsieur Sébastien JACQUAT sur les parcelles A 264 et 2362 – 24, route de Jussarupt.
 - 06 juin 2023 : refus pour l'extension à l'arrière de la maison d'un abri pour abriter du bois pour Monsieur Sébastien GEORGEL sur la parcelle A 1393 – 3, Champ de Laxet (implantation par rapport aux limites séparatives).
 - 06 juin 2023 : accord avec prescription pour division en vue de construire : création d'un lot à bâtir de 1857 m2 pour Monsieur André VIRY pour les parcelles A 408, 410, 411, 426 et 2877 – Les Grands Prés.
 - 13 juin 2023 : accord pour la construction d'un garage de 19.25 m2 en parpaing crépi blanc (comme l'habitation), charpente traditionnelle, tuiles béton assorties à la maison pour Madame Ingrid HANCZYK sur la parcelle A 2333 – 22, route de Laveline du Houx.
 - 11 juillet 2023 : accord pour la construction d'un abri de jardin pour Monsieur Quentin DUMONT sur la parcelle A 2774 – 6, route de Donmeix.
 - 21 juillet 2023 : accord pour la construction d'un abri de jardin en bois d'une surface de 8.51 m2 pour Monsieur Bruno GAMBERINI sur la parcelle A 42 – 7, route de Spiemont.
- * Madame le Maire transmet les remerciements des « joueurs de cartes » pour le prêt de la salle des fêtes et le chauffage.
- * Suite à une séance de démonstration, une confirmation de demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour une activité de sport le jeudi soir (horaires à préciser) est attendue de la part de l'association ATOUT VENT.
- * Une vingtaine de poteaux va être changé par ORANGE sur le territoire communal.
- * Les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024.
- * Des arbres d'un propriétaire privé sont cassés et endommagent l'entourage arrière du cimetière.

Le Maire,



Elisabeth KLIPFEL DOTT.

La secrétaire,



Marie-Claire WILLMANN.